Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 16h00
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_8-DE

République Française ***** Département de la Marne	**DELIBERATION** **CONSEIL MUNICIPAL** **Commune de Bezannes** ***** **SEANCE DU 26 MAI 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 4 pouvoirs

Date de convocation
20/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Hélios, sous la présidence de **David CAPPE**, Maire.

Présents : **ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPE David, CRUSSIERE Virginie, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LE COZ Roxanne, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MENET Antoine, MILLOT Jean-Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara, VIENNOT Josiane.**

Absents : **RIVIERE Sophie, THOMAS Pascal.**

Représentés : **CHRETIEN Hervé, pouvoir donné à Frédéric FRANCOMME, DEMANGE Cyril, pouvoir donné à Josiane VIENNOT HAMON Richard, pouvoir donné à Virginie CRUISSIERE, MEZIANE Nabila, pouvoir donné à Mesut OSBAY.**

M. Jean-Marc MILLOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : NOMINATION DES CONSEILLERS MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Délibération n° D 2026-5-8

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
23	*4*	*27*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code électoral et notamment son article L. 19,
VU la loi du 1er août 2016 créant une commission de contrôle des listes électorales,

CONSIDERANT les résultats des élections municipales du 22 mars 2026,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De proposer les 10 conseillers municipaux suivants pour composer la commission de contrôle de la commune de Bezannes dans l'ordre du tableau :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 16h00
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_8-DE

Titulaires :
- LOURIDO-CIVES Josefina
- BOURDAIRE Sabine
- CRUSSIERE Virginie
- HAJJI Mehdi
- ACHTIOUI Samy

Suppléants :
- SIFFERLEN André
- GIRARD Jean-Christophe
- FRANCOMME Frédéric
- MIMPONTEL Bruno
- DEVOLDER Catherine

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 28/05/2026

David CAPPE, Maire

Le secrétaire,
Jean-Marc MILLOT, 2e adjoint